COMPRENDRE LES EXIGENCES DES RÉGLEMENTATIONS REACH ET ROHS

Vous êtes utilisateurs de produits chimiques et/ou producteurs d'articles : le règlement REACH s'applique à vos activités.

Vous intégrez des éléments dans des équipements électriques et électroniques : la directive 2011/65/UE, dite RoHS s'applique également. Vous êtes de plus en plus sollicité par vos clients et vos fournisseurs sur ces sujets. Ces deux réglementations vous imposent des exigences qui peuvent impacter vos activités et vos approvisionnements, cette sensibilisation vous aidera à être/rester conformes.

Présentation de la formation

Objectifs pédagogiques

- → Identifier les statuts de la chaine d'approvisionnement .
- → Définir substance/mélange/article.
- → Citer les actions nécessaires (enregistrement, autorisation, restriction, etc.)...
- → Répertorier la gestion des produits dans l'entreprise.
- → Connaître les substances de la réglementation RoHS.

Méthodes pédagogiques

Classe virtuelle

Méthode pédagogique alternant théorie et pratique au travers d'exercices Échanges entre les participants et l'intervenant tout au long du programme

Compétences visées

- Évaluer leur situation par rapport à REACH et RoHS
- Accompagner son entreprise dans la maîtrise des impacts critiques des substances dites dangereuses tout au long de la chaîne de valeur (appro, procédés, produits finis
- Interpréter et répondre aux sollicitations des clients et des fournisseurs

Moyens d'évaluation

Quiz final

Profil du formateur

Formateur expert technique dans le domaine, intervenant dans des missions de conseil et d'assistances techniques en entreprise

Personnel concerné

Responsables d'entreprise ou de production, responsables environnement et sécurité, acheteurs. Elle s'adresse à des personnes connaissant déjà succinctement REACH et RoHS.

Prérequis

Aucun prérequis technique



Ref : SUBST01

DISPONIBLE EN INTRA

SESSION EN 2026

Senlis

፮ 6h - 540 € HT

→ du **26/03** au **26/03/2026**

Classe virtuelle

x 6h - 540 € HT

→ du 02/06 au 04/06/2026 ¹

→ du 06/10 au 08/10/2026 ¹

¹ voir spécificités sur le site cetim.fr

CONTACTS

Renseignements inscription

Service Formation +33 (0)970 820 591 formation@cetim.fr

Responsable pédagogique

Laetitia Benoist

En situation de handicap?

Consulter notre référent handicap pour étudier la faisabilité de cette formation à referent.handicap@cetim.fr

Module 1 (2h): Le règlement REACH

Programme de la formation

- → Les principes généraux
- → Le champ d'application
- → Les différents acteurs concernés
- → Les grands piliers du règlement et les exigences qui vous concerne
- → Les points d'actualité REACH :
 - > Les nouvelles substances impactées
 - > Les potentielles substances impactées
 - > Etat d'avancement par rapport à la procédure d'autorisation

Module 2 (2h): Point sur le management des produits chimiques

- → Méthode pour réaliser l'inventaire des produits chimiques et déterminer son statut
- → La Fiche de Données Sécurité et son évolution
- → Communication interne/externe
- → Gestion des achats (produits chimiques / matières premières)
- → Veille règlementaire
- → Sources d'information (bases de données, sites internet)

Module 3 (2h): La directive RoHS 2011/65/UE

- → Champ d'application de la directive
- → Les exemptions et les évolutions
- → Quiz d'évaluation finale

Pour les sessions animées en classe virtuelle

Principe

La formation en ligne est animée « en direct » par un formateur présent en permanence. Les formateurs ont reçu une formation spécifique à l'animation d'une classe virtuelle. Ils proposent des interactions, exercices, échanges de pratiques fréquents afin de favoriser l'engagement et la montée en compétences des participants.

L'animateur utilise les logiciels Classilio Via ou Teams et la taille des groupes est de 6 à 8 participants en général.

Le lien de connexion à la classe virtuelle vous sera envoyé quelques jours avant le début de la formation.

Équipement nécessaire

Un ordinateur (Mac, PC) ou tablette si possible équipé d'une webcam, un micro, un haut-parleur ou de préférence d'un micro-casque.

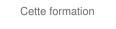
Une connexion internet (ADSL, fibre - filaire préconisée) autorisant l'utilisation de la voix et l'image (assurezvous que l'accès WEB que vous allez utiliser permet les liaisons vidéo, entre-autres que les ports ne sont pas bloqués par votre serveur)

Une adresse mail valide et qui sera utilisable pendant la séance.

Une ligne téléphonique directe ou un numéro de portable pour être joignable rapidement pendant la séance en cas de problème technique.







Même thématique



